



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Defrichement d'une zone boisée dans le but de créer une retenue collinaire de 25 000 m³ pour l'irrigation des légumes bio de plein champs de l'exploitation sur la commune de Sainte Dode.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

S.A.R.L "BARTHET BIO"

Raison sociale

SARL

N° SIRET

84871118000010

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BARTHET

Prénom(s)

Andre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à défricher une zone légèrement boisée dans le but de créer une retenue collinaire agricole individuelle de 25 000 m³ sur la commune de Sainte Dode dans le Gers pour l'irrigation de légumes bio de plein champ (courgettes, citrouilles, potirons, choux...). Les arbres concernés se situent en bordure de parcelles cultivées, et sont principalement des chênes et des ronces. La densité d'arbre est faible. La ronce est majoritaire. Concernant la nature des travaux de création : - des déblais dus au terrassement seront réemployés sur site pour créer une digue. Par cas d'excédent, ils seront stockés sur une parcelle de l'exploitation pour être régales sur des parcelles agricoles ou chemins de l'exploitation. - les travaux se feront en période estivale, en période sèche. - pour la partie défrichement, soit l'exploitant se coupera les arbres manuellement, soit un engin forestier interviendra. La création nécessitera l'intervention d'une pelle mécanique, de bulles, de deux ou trois tombereaux et d'un pied-de-mouton (compacteur). Le défrichement s'effectuera sur une semaine (dans les périodes recommandées), et les travaux de création se réaliseront en fin d'été pour une période d'un mois. Les différents engins seront in situ et n'engendreront pas de déplacements. L'étanchéité de la retenue sera assurée par les

4.2 Objectifs du projet

La retenue sera équipée d'un déversoir dimensionné selon la réglementation en vigueur, ainsi que d'une vidange respectant les conditions de vidanges demandées par la loi sur l'eau. Un système de mesure de consommation d'eau sera installé. Un réseau d'irrigation sera installé en pied de digue avec une station de pompage. Deux canalisations partiront de chaque cote de la digue afin d'alimenter en eau les parcelles voisines. Un réseau de goutte-à-goutte assurera l'irrigation sur les parcelles. Le diamètre des conduites sera compris entre 100 et 150 mm en PVC, afin de réduire les pertes de charge dans les conduites. Ces travaux seront compris dans l'emprise du projet, et dans la zone à défricher. Le remplissage de la retenue sera effectuée entièrement par le ruissellement du bassin-versant d'une surface de 42ha. Aucun pompage complémentaire ne sera nécessaire pour assurer le remplissage de la retenue. OBJECTIFS: Le projet consiste à sécuriser de l'eau afin de pouvoir irriguer dans de bonnes conditions 10 ha de légumes bio de plein champ. La consommation d'eau de légumes bio de plein champ comme les courgettes est d'environ 2500 m³ par hectare. Cette eau sera apportée par système d'irrigation en goutte-à-goutte afin d'optimiser les apports d'eau. La surface du projet sera d'environ 0,9 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un premier temps, il y a le défrichement de la végétation en place : 5000 m², en gardant des chênes présents sur les pourtours du lac. Dans un second temps, le terrassement pour la réalisation de la digue du lac réalisée en déblais/remblais avec les matériaux présents sur place.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bois coupe sera transformé en bois de chauffage, ou bois d'œuvre suivant la qualité et profils trouvés sur site. La ressource en eau permettra de sécuriser les récoltes de l'exploitation (légumes de pleins champs). En termes d'entretien de l'ouvrage: - à vocation agricole, la retenue sera mise en quasi assec après chaque période d'irrigation. L'introduction de poisson y est interdite. L'opération de vidange n'entraînera pas obligatoirement de curage de la retenue. Il est cependant conseillé tous les 5 à 10 ans selon l'activité du ruissellement du bassin-versant. - la végétation autour sera entretenue régulièrement pour limiter l'apparition d'arbustes/arbres sur la digue et son contour. Un assec régulier permettra de réguler l'apparition d'espèces invasives. Pompage de l'eau de la retenue du mois de mai au mois de septembre

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Examen au cas par cas et dossier LEMA

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface a defricher : 0.5ha Surface totale du massif boise : 4.06ha Surface finale du projet de creation : 0.9ha	(0.5, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° ° Lat. : °N ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Sainte Dode n'est pas soumis a un PLU. d'apres "geoportail de l'urbanisme", la parcelle est classée "ZnC" comme l'ensemble de la commune située en zone rurale. Non soumis

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Oui sur la commune de Sainte Dode
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Les plans sont prescrits et approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE0501 Bassin de la Garonne a l'aval de Saint-Gaudens et a l'amont de Langon.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet entrainera des prelevement d'eau uniquement dans le lac creer pour l'irrigation des legumes. Aucun prelevement d'eau en riviere ne sera realise.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Du bois et des souches d'arbres seront a evacuer: cela sera effectue en fonction des ressources, vers des filieres adaptees. Le projet de creation pourra eventuellement etre excedentaire en deblais. Si c'est le cas, la terre excedentaire sera regalee sur des chemins de l'exploitation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les seuls materiaux du sol/sous-sol utilise sera la terre extraite, afin de realsier la digue de la retenue.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le bassin-versant du projet est de 42 ha. Le ruissellement moyen de l'eau est de 2000 m3/ha/an sur le département du Gers. Sur ce volume, seul la moitié peut être captée soit 1 000 m3. Or ce projet ne captera que 25 000 m3 soit moins de 600m3/ha/an. Donc ce projet est en adéquation avec les volumes disponibles et autorisés. Le projet n'est pas concerné par des équipements en eau potable et eau
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La partie concernée par le défrichement a une superficie restreinte par rapport au massif entier, et sa densité en arbre est faible. Les sujets sont plutôt jeunes: repousses des dernières grosses tempêtes qui ont impactées nos massifs forestiers. Cette zone peut abriter des espèces courantes d'oiseaux ou d'insectes: merle noir, pinson des arbres, pigeon ramier, corneille ... sont les principaux
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet consommera une faible zone d'une parcelle agricole cultivée par l'exploitation, ainsi que des parcelles sur lesquelles se trouve le bois.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Risque sismique 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des engins de chantiers circuleront sur le site lors des travaux: de types forestiers lors du défrichement, puis de TP lors de la création(bulles, tombereaux, pelle mécanique, compacteur). Ces engins circuleront sur une parcelle agricole. Une zone de ravitaillement/base de vie, pourra être installée en amont de la parcelle (100 m) pour éviter toutes pollutions avec le milieu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Du bruit sera généré par les engins en action.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Cette nuisance sera limitée à la phase de chantier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux de défrichement et de terrassement engendreront des vibrations, lors de la circulation et de l'activité des engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Cette nuisance sera limitée à la période des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La circulation des engins produira des rejets d'échappement dans une période limitée à la phase des travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les travaux engendreront des "déchets" non dangereux: - végétaux (branches, souches etc ...): seront envoyés vers des filières appropriées pour leur traitement (plaquettes, bois de chauffage, bois d'œuvre) ou récupérés par l'exploitant. - terre de déblais: en cas de déblais excédentaires lors du terrassement ceux ci seront stockés vers en endroit dédiés puis utilisés par l'exploitant pour combler des chemins d'exploitation en zones particulières.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La création d'une retenue permettra de stocker la ressource en eau pour une réutilisation l'été. De fait, l'activité d'irrigation se verra déployée et nécessitera un travail supplémentaire pour la gestion de ces nouvelles parcelles irriguées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un bureau d'étude sera en charge d'analyser l'impact de la retenue sur son milieu dans le cadre du dossier de Déclaration loi sur l'eau, réalisée pour la création de la retenue. Cette étude sera réalisée au niveau hydraulique, environnemental et sociétal. Celle-ci permettra d'identifier l'environnement autour, et l'impact de la retenue sur celui-ci. Une pré-visite de la DDT a permis de constater qu'aucun écoulement de type cours d'eau n'est présent sur la zone concernée (il se situe plus bas en aval du projet). Visite effectuée le 02/10/2025

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'éviter tout impact sur le milieu naturel, le projet aurait pu être réalisé sur une surface agricole, mais cela engendrerait plus de terre à bouger, donc plus de temps de chantier, des prélèvements en milieu naturel, car le remplissage serait en période hivernale en pompage, et les coûts associés à ce projet auraient été bien plus élevés que le projet que nous présentons. Le projet situé dans ce talweg, bien que nécessitant un défrichement de moins de 10 arbres, et d'un roncier inoccupé, n'impacte que très peu de surface agricole, qui est cultivée en agriculture biologique. Le projet est alors plus viable économiquement, entraînera un temps de chantier plus court, et n'impactera peu de surface cultivée. Le projet est réduit au niveau volumique, car la volonté du pétitionnaire n'est pas de défricher la totalité du bois, mais bien d'optimiser ces besoins avec les adéquations de l'environnement. Ainsi, le projet permettra d'implanter un point d'eau, et des mesures de compensation en plantant des arbres sur tout le contour du lac seront effectuées, avec des essences d'arbres présentes dans le massif boisé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de defrichement peut etre dispense d'une evaluation environnementale, car ses impacts seront faibles et limites par rapport au milieu. De plus, il permettra un stockage de la ressource en eau benefique a la survie de l'exploitation, et a la faune et flore des environs (animaux de passage, cultures, environnement plus frais). Une etude d'incidence est egalement prevue dans le futur dossier de Declaration loi sur l'eau pour etre en conformite avec la reglementation, et elle s'assurera que le projet n'induera pas d'impact negatif pour son environnement. Enfin, ce projet de stockage est necessaire a l'exploitation pour assurer des revenus stables et perennes, face aux aleas climatiques de plus en plus recurrents et qui impactent enormement les recoltes.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Lamarque

Prénom

Guillaume

Qualité du signataire

Accompagnant du projet

À Riscle

Fait le

18-11-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)